

**COMPTE-RENDU de séance  
du conseil municipal de PANNES  
Séance du 25/01/2024 à 20 h 30**

Présents : Mrs BRADY Gérald, CLAVEL Gilles, HEMONET Patrick, HUMILIERE Thierry,  
NOEL Jacques, SCHMIT Damien  
Mmes GOLAB Agnès, SCHMIT Carine, GROSLIER Alicia

Absents excusés : DASSI Sandrine, THIENNEMENT Anthony

Secrétaire de séance : Mme GROSLIER Alicia

Président de séance : Mr BRADY Gérald

**1-Désignation d'un secrétaire de séance**

Alicia GROSLIER est désignée secrétaire de séance

**2-Approbation du Procès-verbal de la séance du 18/12/2023**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 18/12/2023

**3-DCM 2024-01 : FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS (7.5.2)**

**Demande de financement à l'Etat au titre de la DETR Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

Le conseil municipal, dans sa programmation de travaux 2024, prévoit :

- Des travaux de renforcement du réseau d'incendie communal par l'installation d'une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup>, rue de l'Orme (sortie du village en direction de la commune de Nonsard) sur la parcelle ZR 1 « La Galère »

Le coût total des travaux s'élève à 16 229.00 € HT soit 19 474.80 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le projet et autorise le maire à signer tous documents y afférents
- sollicite une subvention au titre de la DETR
- cette dépense sera inscrite au budget

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

**4-DCM 2024-02 : FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS (7.5.2)**

**Demande de financement au titre du Fonds Vert (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires)**

Le conseil municipal, dans sa programmation de travaux 2024, prévoit :

- Des travaux de renforcement du réseau d'incendie communal par l'installation d'une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup>, rue de l'Orme (sortie du village en direction de la commune de Nonsard) sur la parcelle ZR 1 « La Galère »

Le coût total des travaux s'élève à 16 229.00 € HT soit 19 474.80 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le projet et autorise le maire à signer tous documents y afférents
- sollicite une subvention au titre du Fonds Vert
- cette dépense sera inscrite au budget

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

## **5-DCM 2024-03 : FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS (7.5.1)**

### **Demande de financement à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse**

Le conseil municipal, dans sa programmation de travaux 2024, prévoit :

- l'installation d'un bac de récupération des eaux de pluie provenant des toitures de l'église, enterré sous le parking du parc savonnière

Le coût total des travaux s'élève à 32 585.83 € HT soit 39 103.00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le projet et autorise le maire à signer tous documents y afférents
- sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- inscrira cette dépense au budget

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

## **6-DCM 2024-04 : FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS (7.5.2)**

### **Demande de financement à l'Etat au titre de la DETR Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

Suite au diagnostic de vidéoprotection réalisé par le référent sûreté du Groupement de Gendarmerie de Meurthe-et-Moselle, le conseil municipal, dans sa programmation de travaux 2024, prévoit :

- L'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal

Le coût total des travaux s'élève à 35 584.00 € HT soit 42 700.80 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le projet et autorise le maire à signer tous documents y afférents
- sollicite une subvention au titre de la DETR
- cette dépense sera inscrite au budget 2024

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

## **7-DCM 2024-05 : FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS (7.5.2)**

### **Demande de financement à la Région Grand-Est**

Suite au diagnostic de vidéoprotection réalisé par le référent sûreté du Groupement de Gendarmerie de Meurthe-et-Moselle, le conseil municipal, dans sa programmation de travaux 2024, prévoit :

- L'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal

Le coût total des travaux s'élève à 35 584.00 € HT soit 42 700.80 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le projet et autorise le maire à signer tous documents y afférents
- sollicite une subvention à la Région Grand Est
- cette dépense sera inscrite au budget 2024

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

## **8-DCM 2024-06 : FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS (7.5.2)**

### **Demande de financement au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle au titre du Fonds Solidarité Communes**

Le conseil municipal, dans sa programmation de travaux 2024, prévoit :

L'achat d'une vitrine extérieure murale d'affichage pour un montant de 592 € HT soit 710.40 € TTC.

L'installation d'une double porte sur le bâtiment communal « miellerie – pressoir » pour un montant de 2 107.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte ce projet ;
- autorise le maire à signer les documents y afférents
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle au titre du Fonds solidarité communes 2023-2025
- Inscrit ces dépenses au budget

Voté à l'unanimité

## **9-DCM 2024-07 : COMMANDE PUBLIQUE – CONVENTION DE MANDAT (1.3) AVENANT A LA CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU, DE LA VOIRIE ET DE L'AMENAGEMENT**

Le Maire informe le conseil municipal :

Vu les articles L3232-1 et R 3232-1 à R3232-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle du 25 juin 2018 confiant l'exercice des missions d'assistance technique réglementaire dans le domaine de l'eau et son extension aux domaines de l'aménagement et de la voirie à Meurthe-et-Moselle Développement 54 (MMD54)

Vu la délibération de la commune de PANNES en date du 12 décembre 2022 autorisant Monsieur Le Maire à signer la convention avec le département de Meurthe-et-Moselle

Vu l'exposé du Maire présentant l'objet de l'avenant proposé à la convention d'assistance technique précitée, à savoir :

- Il est convenu de proposer une convention pour toutes les collectivités bénéficiaires de l'assistance technique réglementaire, pour une durée de 4 ans, courant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'appel à cotisation dû par les collectivités bénéficiaires sera annualisé à compter de l'année 2024 et effectué au cours de l'année en vigueur.
- L'année 2024 sera une année de transition car il convient d'arrêter toutes les conventions en cours au 31 décembre 2024
- Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 9 « durée de la convention » de la convention « mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer avec le Conseil Départemental, l'avenant à la convention « mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement » portant la date de fin de mission au 31/12/2024

Voté à l'unanimité

**10-DCM 2024-08 : COMMANDE PUBLIQUE – AUTRES CONTRATS (1.4)**  
**MANDAT DE GESTION LOCATIVE - IMMOMAD**

Le Maire informe le conseil municipal que le logement situé 11 rue de la Croix est libre de tout locataire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Considérant les normes administratives locatives actuelles, et, afin de respecter la réglementation en vigueur, le maire propose de confier la gestion locative à IMMOMAD EURL située à Vigneulles-les-Hattonchâtel, 21 rue Raymond Poincaré, représentée par Madame Isabelle DUMOUTIER.

L'agence s'occupera de :

- Gérer et diffuser les annonces commerciales de vacances du bien
- Dresser un état des risques sur la base des informations mises à disposition par la préfecture
- Rédiger tous documents nécessaires à la mise en location ainsi que le bail, les états des lieux et procéder à la remise des clés

Cette mission locative sera facturée conformément à l'article 5 du mandat de gestion n° 1129, soit :

- Honoraires de rédaction de bail et réalisation de l'état des lieux : 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De confier la mission de location du bien situé 11 rue de la Croix à IMMOMAD – Vigneulles-Les-Hattonchâtel
- Autorise le maire à signer le mandat de gestion et tous documents y afférents
- Décide de procéder, au besoin, via un mandat de gestion de mise en location pour toutes les futures vacances de locataires des biens communaux et autorise le maire à signer les mandats de gestion et tous documents y afférents

**11-DCM 2024-09 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Acquisition (3.1.2)**  
**ACQUISITION DE TERRAINS**

Le conseil municipal souhaite acquérir deux terrains appartenant à Madame MAUBANT Hélène cadastrés AB 363 "Le Village" et AB 361 « rue du Perron »

Cette parcelle représente un intérêt et sera mise en valeur dans le cadre du projet « Villages d'Avenir », des réflexions sont en cours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil :

- Accepte le projet d'acquisition
- Décide que le montant maximal du prix d'achat versé à l'intéressée sera de 15 000 € (quinze mille euros), autres frais en sus
- Autorise le maire à signer tous documents y afférents

Le Maire,  
Gérald BRADY

La secrétaire de séance,  
Alicia GROSLIER